



Tapage nocturne

Par chance

bonjour,

j'ai payé une amende pour tapages nocturnes que j'aurai pu contester mais que j'ai préféré payer. J'ai reçu un courrier du TGI m'informant qu'il avait bien reçu mon chèque et qu'il m'a été retiré aussi un point sur mon permis de conduire pour tapages nocturnes. est-ce légal ?